

Mme Marie-Anne Montchamp
Nogent, avec Vous !

Nogent, le 8 avril 2008

Monsieur Le Maire,

Lors du conseil municipal du 10 avril 2008, vous nous proposerez de désigner notre représentant au sein du SIPPEREC (délibération 08/58).

A l'occasion de cette délibération, nous souhaitons évoquer les modalités de la mise en place de la fibre optique à Nogent sur Marne.

En effet, des copropriétés ont été approchées très récemment par la société « OPALYS Télécom » pour poser de la fibre optique dans leur immeuble avec un dossier demandant le vote des copropriétaires

Comme vous le savez, OPALYS Télécom est une filiale de Neuf Cégétel, un des trois grands fournisseurs de service Internet.

Cette approche d'OPALYS appelle de la part du groupe « Nogent avec Vous » les remarques suivantes :

1. La fibre optique est stratégique pour Nogent et le projet est structurant pour le développement économique de Nogent
2. Une DSP a été signée par le SIPPEREC en janvier 2007, engageant Nogent sur 20 ans sans que le conseil municipal ait eu connaissance des engagements de Nogent vis à vis du SIPPEREC et des droits et obligations du concessionnaire vis-à-vis de Nogent.
3. La société concessionnaire a commencé à utiliser le domaine public et a entamé des démarches vers les copropriétés dans le but de « fibrer » les immeubles. Les copropriétés sont mal armées pour décider des suites à donner à la sollicitation d'OPALYS compte tenu du manque d'information et de leur faible connaissance du dossier.
4. Le concessionnaire étant une filiale à 100% d'un Fournisseur de service Internet, il y a un risque important que l'infrastructure ne permette pas la fourniture de services par plusieurs fournisseurs. Et sans concurrence, le déploiement risque d'être ralenti.
5. Il y a un risque supplémentaire que l'infrastructure ne permette pas la concurrence puisque la réglementation obligeant la mise à disposition des fourreaux est en cours de discussion
6. Enfin le concessionnaire ne s'engage que sur 10% de la ville.

Ceci nous conduit à vous demander la création en urgence d'une commission chargée d'éclairer le conseil municipal et les citoyens sur le projet. Cette commission devra :

1. Etudier les dossiers et interviewer le SIPPAREC et le concessionnaire
2. S'assurer qu'au moins deux fournisseurs de service Internet sont prêts à fournir des services utilisant cette infrastructure (sinon cela reviendrait à construire une autoroute sans échangeur)
3. S'assurer que les fourreaux posés permettent à des concurrents de poser également leur fibre
4. Analyser les propositions faites par OPALYS aux copropriétaires et faire éventuellement des recommandations
5. Proposer un plan d'action de façon à ce que ce projet soit mené dans le meilleur intérêt de Nogent et de son développement économique

Cette commission pourrait également faire des recommandations sur la relation entre OPALYS et les infrastructures de télécommunications à mettre en place dans le cadre du projet RER A.

De façon plus générale, cette commission pourrait proposer au conseil municipal une stratégie et un plan d'action pour obtenir une infrastructure très haut débit pour la ville. **En effet le très haut débit est stratégique pour l'avenir de la ville, et il nous semble indispensable de s'interroger sur le monopole accordé au SIPPAREC**

En espérant que vous partagerez notre volonté de permettre aux Nogentais d'accéder au très haut débit dans les meilleures conditions possibles, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.



Marie-Anne MONTCHAMP